

NOTE DE POSITION N°004-23

Dénonciation de la situation précaire des agents décisionnaires des médias en République du Congo et l'appel à l'action pour le respect des droits et des contrats de travail

L'Observatoire Congolais des Droits de l'Homme (OCDH) exprime sa profonde préoccupation concernant la situation précaire des agents décisionnaires des médias au ministère de l'agriculture, notamment à la Radio rurale, et au ministère de la communication, précisément à Télé Congo et Radio Congo. Cette situation met en évidence des pratiques inacceptables et des violations des droits professionnels de ces travailleurs des médias.

En effet, le non-paiement des salaires depuis le mois d'avril 2022, soit 18 mois à nos jours, constitue un problème préoccupant pour les agents décisionnaires de la Radio Rurale et des médias de la communication. Ces arriérés de salaires accumulés suite à des dysfonctionnements administratifs et à la mauvaise foi des dirigeants de ces structures, ont des répercussions considérables. Ils plongent ces professionnels des médias dans des difficultés financières, créent un climat d'incertitude quant à la stabilité de leurs revenus et compromettent sérieusement leur bien-être professionnel et social. En conséquence, ces citoyens congolais se retrouvent dans une situation de vulnérabilité financière, qui pourtant pourrait être résolue par des pratiques administratives plus efficaces et le respect des échéances de paiement.

Un autre problème grave auquel sont confrontés les agents décisionnaires des médias est leur non-immatriculation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). Cela constitue une violation flagrante de leurs droits sociaux fondamentaux, exposant ces travailleurs à des risques financiers considérables. En l'absence d'une sécurité sociale adéquate, ils sont confrontés à des difficultés en cas de maladie ou de retraite, ce qui nuit à leur stabilité financière et à leur bien-être général. Il est impératif que les autorités reconnaissent l'importance de l'immatriculation à la CNSS pour assurer la protection sociale des travailleurs des médias et prennent des mesures pour remédier à cette situation.

De plus, les promesses récurrentes d'intégration à la fonction publique, bien que formulées, n'ont pas été suivies d'actions concrètes, ce qui crée un sentiment d'incertitude et d'injustice parmi les agents décisionnaires des médias. Ces

travailleurs méritent la sécurité de l'emploi et des perspectives professionnelles stables. Il est essentiel que les engagements pris envers eux soient respectés, et que des mesures concrètes soient prises pour favoriser leur intégration équitable à la fonction publique, en reconnaissant leur expérience et leur ancienneté.

Enfin, le non-respect des contrats de travail est un problème majeur qui nuit à la sécurité professionnelle de ces agents décisionnaires. Ces contrats, censés garantir leur stabilité après une période d'essai, ne sont pas respectés conformément à la législation du travail. Cela crée une atmosphère d'insécurité professionnelle et viole les dispositions des articles 35 et 36 du code du travail congolais qui stipulent respectivement :

Art.35.- Le contrat d'engagement à l'essai ne peut être conclu pour une durée supérieure au délai nécessaire pour mettre à l'épreuve le personnel engagé, compte tenu de la technique et des usages de la profession.

Dans tous les cas il ne peut porter, renouvellement compris, que sur une période maximum de 6 mois (...).

Art.36.- La prolongation des services après expiration du contrat d'engagement à l'essai sans qu'il y ait établissement de nouveau contrat équivaut à la conclusion d'un contrat à durée indéterminée prenant effet à la date du début de l'essai.

En somme, il est impératif de remédier à ces problèmes pour garantir le respect des droits et du bien-être de ces agents en détresse. Des mesures concrètes doivent être prises pour payer tous leurs arriérés de salaire et résoudre une bonne fois pour toute les retards de paiement, garantir l'immatriculation à la CNSS, honorer les promesses d'intégration à la fonction publique, et assurer le respect des contrats de travail. Cela contribuera à créer un environnement professionnel plus stable et sécurisé pour ces travailleurs dévoués.

L'OCDH exhorte les autorités compétentes, les ministères concernés, et les organismes de surveillance des droits du travail à agir rapidement pour résoudre ces problèmes et à veiller au respect des droits et du bien-être des agents décisionnaires des médias. Les droits des travailleurs des médias doivent être protégés, et leur contribution au fonctionnement de ces médias reconnue et respectée.

Fait à Brazzaville, le 11 octobre 2023